

Accompagnement

Mise à disposition des salles

La Maison des Associations vous propose de mettre à la disposition de votre association une salle afin de vous permettre d'y organiser des réunions, vos assemblées générales...

Vous pouvez en faire la demande en téléchargeant le document ci-joint et le transmettre par mail à %20c [dot] goujet@ville-peronne [dot] fr (c[dot]goujet[at]ville-peronne[dot]fr).

À télécharger

[mda-matricemiseadispositiondesalle-maj090123.docx \(.docx - 47.05 Ko\)](#)

Les formations vie associative

Le calendrier des formations 2024 sera publié prochainement !